

## COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

### *concernant*

*les travaux effectués au cours des années 2015-2020 pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et dans les secteurs d'intervention du Service des énergies, ainsi que sur les montants engagés à cet effet*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le préavis PR20.08PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 4'557'500.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 382'500.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies (SEY) pour l'année 2020.

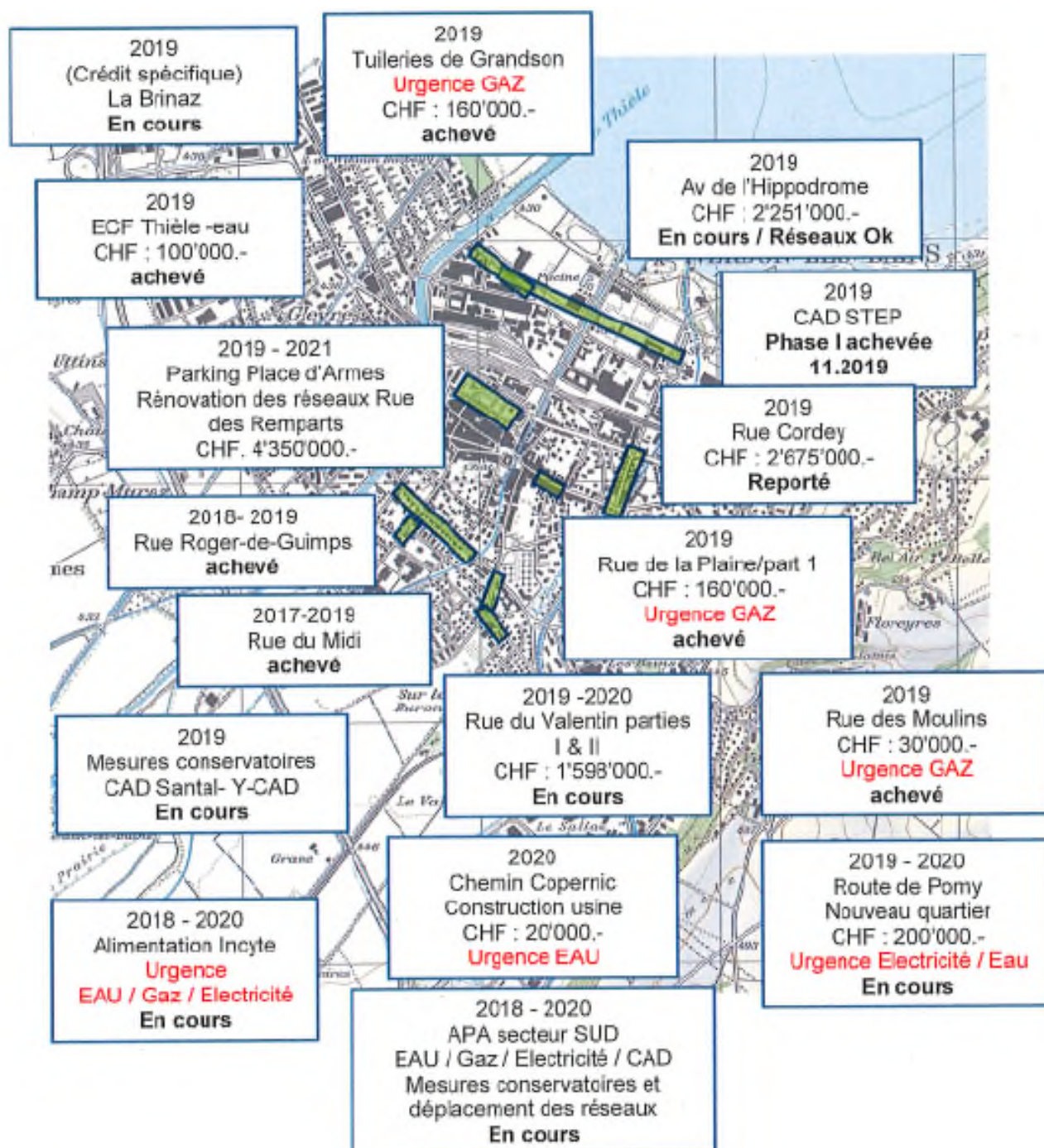
Monsieur le Conseiller communal Laurent Roquier a souhaité des informations complémentaires sur les reliquats des crédits des années précédentes, ainsi qu'un vade-mecum résumant les travaux effectués et les montants dépensés par crédits toujours ouverts.

La présente communication a pour but de transmettre au Conseil communal les informations requises, comme la Municipalité s'y est engagée.

### **Critères prévalents dans la comptabilisation des crédits des chantiers de renouvellement des réseaux**

- Les chantiers sont réalisés sur une durée qui dépasse les 12 mois calendaires ;
- Chaque chantier est suivi comptablement, indépendamment de l'année durant laquelle le crédit considéré a été obtenu ;
- Les crédits sont maintenus ouverts durant 5 ans, afin de financer les finitions et défauts cachés qui apparaissent plusieurs années après la mise en route ;
- Un crédit-cadre annuel permet d'équilibrer les dépenses par chantier en cas de mauvaises surprises, qui sont nombreuses dans le sous-sol d'Yverdon-les-Bains (archéologie, eau, vieilles conduites).

## Planification des travaux de 2018 à 2021



Situation des soldes de crédits disponibles au 31 août 2020 (en tenant compte des montants engagés) :

Crédits	Solde disponible CHF	Clôture	Réserve
2015	9'153.31	2020	réserve défauts cachés
2016	429'186.89	2021	réserve défauts cachés
2017	295'846.47	2022	réserve défauts cachés
2018	40'972.02	2023	réserve défauts cachés
2019	60'650.77	2024	réserve défauts cachés
Rue du Midi, défaut	10'000.00	2021	pas de réserve pour défaut

Pour tenir compte des règles susmentionnées, les crédits votés par le Conseil communal seront clôturés 5 ans après leur date d'ouverture.

Ainsi le plan des investissements sera allégé de :

CHF	Dès le :
9'153.31	1 <sup>er</sup> janvier 2021, si des défauts cachés ne nécessitent pas d'intervention.
429'186.89	1 <sup>er</sup> janvier 2022, si des défauts cachés ne nécessitent pas d'intervention.
295'846.47	1 <sup>er</sup> janvier 2023, si des défauts cachés ne nécessitent pas d'intervention.

Ce mode opérationnel prouve que depuis 5 ans, les crédits octroyés au SEY en matière de renouvellement de réseaux sont utilisés et respectés.

Le délai de 5 ans permet d'éviter un travail administratif pour demander des crédits complémentaires en cas de défauts cachés. Les Yverdonnois-e-s bénéficient ainsi de rénovations durables.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher